

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 12 février 2024 à 18 heures 00 minutes  
Mairie

Quorum : 9

## Présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

## Excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël, Mme PEATIER Géraldine

Secrétaire de séance : Mme BELLIN Béatrice

Président de séance :

## 01-24 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JOSEPH

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024  
01/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an .deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : M. BELLIN Mickaël, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BELLIN Béatrice

Date de convocation

08/02/2024

**OBJET PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JOSEPH.**

Date d'affichage

08/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

16/02/2024

et publication du :

16/02/2024

Mme le Maire rappelle que la participation versée à l'école privée de Colombier le Jeune est de 456,67€ par élève, elle invite le conseil municipal à fixer la participation pour l'année scolaire 2023/2024; Elle précise que cette participation est indexée sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE de juin de chaque année (indice hors tabac ensemble des ménages pour juin 2023-variation annuelle de 4,6%). D'autre part elle rappelle au conseil, la mise à disposition 4 jours par semaine, de personnel pour l'entretien des classes et la location du photocopieur par la commune, Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Fixe** la participation de la commune à 477,68 € par élève pour les

enfants domiciliés sur la commune.

**Renouvelle** la mise à disposition du personnel pour l'entretien des classes et la prise en charge de la location du photocopieur.

**Autorise** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

## 02-24 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VOYAGE SCOLAIRE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024  
02/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) : M. BELLIN Mickaël, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BELLIN Béatrice

Date de convocation  
08/02/2024

**OBJET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VOYAGE  
SCOLAIRE .**

Date d'affichage  
08/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

16/02/2024

et publication du :

16/02/2024

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme BILLOT, Chef d'établissement du Collège Charles FOUCAULD à LAMASTRE, sollicitant une subvention communale exceptionnelle pour un séjour sportif en basse Arèche du 21 au 24 mai 2024.

L'élève domicilié sur la commune concerné par ce voyage est :

- BELLIN Théo

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

**Décide** de donner une subvention de 35 € par élève

La subvention sera directement versée à la famille sur présentation de l'attestation de participation au séjour.

Copie de la présente sera transmise à Monsieur le Percepteur

## 03-24 - PARTICIPATION AU REPAS DES PERSONNES AGEES

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024  
03/2024

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de convocation  
08/02/2024

Date d'affichage  
08/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

16/02/2024

et publication du :

16/02/2024

L'an .deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

### **Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :** M. BELLIN Mickaël, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BELLIN Béatrice

**OBJET : PARTICIPATION AU REPAS DES PERSONNES AGEES**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune organise toute les années un repas pour les personnes âgées. Une participation de 6 € est demandée à toutes les personnes de 70 ans et plus et 30€ pour les accompagnants ou conjoints de - 70 ans.

Mme le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette participation et de l'autoriser à encaisser les chèques remis par les participants.

Le conseil municipal après avoir délibéré

Approuve la participation de 6 € pour les personnes de 70 ans et plus et 30€ pour les personnes de moins de 70 ans

Autorise Mme le Maire à encaisser les chèques de participation.

## **04-24 - DEVIS TRVX DE MAÇONNERIE DES TOILETTES PUBLIQUES**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2024  
04/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de convocation  
08/02/2024Date d'affichage  
08/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

16/02/2024

et publication du :

16/02/2024

L'an .deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :** M. BELLIN Mickaël, Mme PEATIER GéraldineA été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BELLIN Béatrice**OBJET: DEVIS TRVX DE MAÇONNERIE DES TOILETTES PUBLIQUES**

Mme le Maire présente au conseil Municipal le devis de l'entreprise VERT Eric et Fils - 07410 Colombier le Vieux pour des travaux de maçonnerie dans le cadre de la réfection des toilettes publiques, place de la Mairie, d'un montant TTC de 4 672,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis de l'entreprise VERT Eric et Fils à Colombier le Vieux pour un montant de 4 672,80€ TTC.

Charge Mme le Maire de faire réaliser les travaux.

**05-24 - DEVIS TRVX DE COUVERTURE ET CHARPENTE DES TOILETTES PUBLIQUES****DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 12/02/2024  
05/2024**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an .deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :** M. BELLIN Mickaël, Mme PEATIER GéraldineA été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BELLIN Béatrice

Date de convocation  
08/02/2024

Date d'affichage  
08/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

16/02/2024

et publication du :

16/02/2024

**OBJET: DEVIS TRVX DE COUVERTURE ET CHARPENTE DES  
TOILETTES PUBLIQUES**

Mme le Maire présente au conseil Municipal le devis de l'entreprise de Menuiserie-Charpente PALISSE Xavier, 1040 Route de Paris – 07300 ST Barthélemy le Plain, pour des travaux de couverture et charpente dans le cadre de la refecton des toilettes publiques place de la Mairie d'un montant TTC de 5 579,04 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le devis l'entreprise PALISSE Xavier pour un montant de 5 579,04 € TTC.

Charge Mme le Maire de faire réaliser les travaux.

**06-24 - TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2024**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12/02/2024  
06/2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

L'an .deux mil vingt quatre le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

**Etai(ent) excusé(s) :** M. BELLIN Mickaël, Mme PEATIER Géraldine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BELLIN Béatrice

Date de convocation  
08/02/2024

Date d'affichage  
08/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

16/02/2024

et publication du :

16/02/2024

**OBJET: TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2024**

Madame le Maire présente au conseil municipal le programme d'entretien et d'aménagement de la voirie pour l'année 2024. Les chemins concernés sont :

Chemin des Touts, VC de St Sylvestre, VC de chabot, VC de Pierre bonne, VC du serre, Vc des Touts, VC du Bosc, Vc de travason, Hameau des Combelles, Vc Sauzet le haut, VC croix aire de jeux, impasse du grand pré, impasse de morfin le haut, VC du Sauzet, Chemin le champ,

Le montant du coût prévisionnel des prestations à exécuter est de 135 641,05 € HT. Les travaux devront être exécutés pour le 31/07/2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Charge** Mme le Maire de transmettre à l'entreprise EVTP ZA de Marcerolles -26502 BOURG LES VALENCE, titulaire de l'accord cadre à bons de commande voirie.

**Charge** Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

Le Secrétaire de séance,

Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,